

PRIX DE THÈSE DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE LA DIACHRONIE DU FRANÇAIS

La SIDF décerne tous les deux ans, après évaluation par un comité d'évaluation constitué *ad hoc*, le prix pour la meilleure thèse soutenue en linguistique diachronique du français.

Le montant associé à cette distinction est de 600 €.

Le premier prix sera attribué lors du colloque de la SIDF en 2023, organisé par l'Université de Munich, et évaluera les thèses soutenues en 2021 et 2022. L'appel à candidatures sera publié au plus tard le 1^{er} septembre de l'année qui précède celle de l'attribution du prix.

PROFIL DE LA THÈSE

La thèse doit être soutenue en Sciences du Langage, et présenter une dimension théorique et une contribution descriptive importantes pour la linguistique diachronique du français.

Les thèses diachroniques seront privilégiées, mais les thèses qui portent sur des états de langue anciens dans une perspective synchronique sont également éligibles.

CALENDRIER

Les thèses doivent être déposées entre le 1^{er} octobre et le 15 décembre en format électronique. Un exemplaire en format papier peut être demandé par le jury. Un bref CV et le rapport de soutenance, s'il est disponible, doivent être joints à la candidature.

LE COMITÉ D'ÉVALUATION

Pour chaque attribution de prix, un comité d'évaluation *ad hoc* sera désigné par le bureau de la SIDF. Ce comité sera constitué de 8 membres titulaires et 3 membres suppléants qui représentent au mieux les différentes périodes de l'histoire du français, ainsi que les différentes sous-disciplines et approches. Il peut être élargi si le nombre de candidat(e)s le requiert.

Si un membre du comité se trouve dans la situation

- d'avoir dirigé la thèse d'un(e) des candidat(e)s,
- d'avoir des rapports familiaux avec l'un(e) des candidat(e)s jusqu'au 2^e degré,
- d'appartenir au laboratoire ou d'exercer dans l'établissement d'un(e) des candidat(e)s,

il sera remplacé par un membre suppléant.

Le comité élit en son sein un(e) président(e) et un(e) vice-président(e), qui coordonneront les activités du comité et désigneront en concertation avec les membres du comité les rapporteur(e)s des thèses. Les thèses pourront être consultées par tous les membres du comité. Chaque thèse fera l'objet d'au moins deux rapports détaillés, qui seront diffusés auprès des membres du comité au plus tard une semaine avant les délibérations.